

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant ?

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, des berceaux sont réservés pour les agents de l'État dans les 5 départements de la région.

La liste des crèches est accessible sur le [site de la SRIAS](#).

N'attendez pas pour vous inscrire !



Actuellement, l'action sociale interministérielle propose 281 places réparties sur 43 crèches, dans l'ensemble de la région.

AVANT d'être transmis à la crèche, votre dossier doit être validé par la commission petite enfance de la SRIAS.

Pour cela, il convient de respecter plusieurs étapes :

1 Créez votre compte sur [https:// www.demarches simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr)

Vous recevrez un mail de validation (cela peut prendre une quinzaine de minutes).

2 Une fois l'inscription terminée, connectez-vous sur la page dédiée :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pre-inscription-creeches-pays-de-la-loire>

3 Complétez votre demande en ligne à l'aide du « guide de la démarche ».

Joignez l'ensemble des pièces demandées. La commission d'attribution vous informera de la suite donnée à votre demande après négociation avec les crèches. Elle se réunit en principe au printemps de l'année en cours. Ponctuellement, des places peuvent être attribuées en cours d'année s'il reste des berceaux vacants.



Pour toute information, vous pouvez nous contacter à creches@pays-de-la-loire.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*